

DÉPARTEMENT
AUBE
CANTON
SAINT ANDRE LES VERGERS 10
COMMUNE
SAINT ANDRÉ

STM / DP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

**INTERDICTION D'UTILISATION DU TERRAIN D'HONNEUR ET
DU TERRAIN ANNEXE
DU COMPLEXE SPORTIF JEAN BIANCHI**

Le Maire de la Ville de SAINT-ANDRE-LES-VERGERS,

Vu les articles L2212-1 à L2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Compte tenu de l'intervention de l'entreprise IDVERDE pour l'entretien du terrain d'honneur et du terrain annexe.

ARRETE

Article 1 : Le terrain d'honneur et le terrain annexe du Complexe Sportif Bianchi seront fermés le jeudi 11 septembre 2023 - 7h30 à 18h.

Article 2 : Les Services Techniques Municipaux et le responsable du Complexe Sportif Jean Bianchi sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à :

- . M. le Président du SAF
- . M. le Responsable du Complexe Sportif Jean Bianchi,

Fait à SAINT-ANDRE,
Le 29 août 2025.



Le Maire,

Catherine LEDOUBLE